

COMPÉTENCES REQUISES POUR LES ACCOMPAGNATEURS LORS DE L'ACTIVITE CANOË -KAYAK

Objectif : Assister le cadre responsable : gestion de la sécurité du groupe

Etre capable de :	<ul style="list-style-type: none"> • Embarquer et débarquer • Se déplacer dans une embarcation (canoë ou kayak) en suivant une trajectoire précise • Créer, contrôler et stopper un déséquilibre • Stopper l'embarcation rapidement en un endroit donné • Eviter un obstacle (mobile ou immobile) • Réaliser un parcours type « pagaie jaune et verte » en eau calme
Sécurité passive	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer sa propre sécurité : ni charge pour le cadre, ni danger pour soi ou les autres • Savoir se positionner en surveillance • Pouvoir se maintenir à côté d'élèves en difficultés
Sécurité active	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler le groupe en position sécurisante en cas d'intervention du cadre sur un chavirage • Etre capable d'accompagner jusqu'à la berge un élève qui chavire à proximité
Pendant la séance	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les élèves à s'équiper et contrôler : taille et fermeture des gilets de sauvetage, taille des pagaies, forme et volume des bateaux • Aider à l'installation du matériel si nécessaire : bouées à mouiller, cerceaux à installer, zone à délimiter, • Encourager et rassurer tous les élèves • Etre attentif aux consignes données par le cadre : répéter les consignes si nécessaire

En aucun cas, l'accompagnateur n'aura le groupe sous sa responsabilité ; il est là en soutien pour permettre au cadre d'évoluer en toute sécurité.

Rappel des textes :

Test activité nautique obligatoire pour chaque élève : *fiche F-311 et F- 312*

Réglementation canoë – kayak : *fiche F-32 a et F-32 a suite*

2 adultes au moins sur l'eau quelque soit la taille du groupe

12 enfants maximum par adulte

10 embarcations sur l'eau maximum par bateau de sécurité